



Rivière-du-Loup élargit les critères de son incitatif à l'achat de produits d'hygiène durables

Rivière-du-Loup, le 28 octobre 2021 – La Ville de Rivière-du-Loup profite de la Semaine québécoise de réduction des déchets pour officiellement porter à l'attention des citoyens son programme bonifié d'incitatif à l'achat de produits d'hygiène durables.

Autrefois consacré uniquement aux couches lavables d'un bébé né dans les 12 derniers mois, les critères de l'incitatif ont été élargis pour également inclure les produits d'hygiène féminine, telles les coupes ou serviettes menstruelles, les couches lavables à tous âges ou encore les compresses d'allaitement. Pour l'ensemble des produits, l'objectif demeure le même : encourager l'adoption de nouvelles habitudes qui permettent de réduire à la source la production de déchets.

Selon la conseillère en développement durable Marianne Gagnon, « notamment parce qu'elles gèrent les matières résiduelles, les villes sont aux premières loges pour noter l'accroissement constant des déchets acheminés vers les sites d'enfouissement et l'urgence de s'attaquer de front à cet enjeu. En ce sens, l'incitatif à l'achat de produits sanitaires durables s'inscrit dans un ensemble de mesures de la Ville de Rivière-du-Loup pour s'attaquer à la réduction à la source de la production de déchets et éviter les produits à usage unique. Ce qui peut sembler un geste anodin ou un petit pas à l'échelle personnelle a vite un impact bien réel et concret sur l'environnement, lorsqu'on le multiplie par le nombre de personnes et d'années. »

Proportionnellement au coût d'acquisition de chacun, l'incitatif à l'achat de couches lavables peut atteindre jusqu'à 150 \$, alors qu'il pourra s'élever à 50 \$ pour les produits d'hygiène réutilisables. Dans un cas comme l'autre, les produits doivent avoir été achetés au Québec.

...2



Il est à noter que la modification du programme et l'élargissement des produits couverts sont dans les faits en vigueur depuis la fin février 2020. Cependant, la pandémie est devenue quelques jours à peine après l'adoption des modifications le sujet de l'heure, reléguant les autres au second plan. Le bouche à oreille a malgré tout fait son œuvre puisqu'en dépit de l'absence de publicité, des dizaines de citoyennes et de citoyens se sont déjà prévalus de la mesure.

Tous les détails sur le programme et le formulaire pour présenter une demande sont disponibles au VilleRDL.ca, sous *Ville* puis *Développement durable* ou sur demande à ville@villerdl.ca

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611